



Saint-Germain
lès-Corbeil

**Mesdames et Messieurs les membres du
CONSEIL MUNICIPAL**

Saint-Germain-lès-Corbeil, le 17 septembre 2024

Objet : Convocation conseil municipal

Affaire suivie par Pauline LECOMTE-CARRETO
Responsable juridique et des achats
Tél. : 01.69.89.79.61 / affaires.generales@sglc.fr

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

**LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 à 20 H 00
en mairie**

ORDRE du JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024
2. Budget supplémentaire 2024
3. Composition des membres de la commission finances communale – remplacement de Monsieur Jacques DEMEURE par un membre de l'opposition municipale
4. Participation à la surcharge financière pour Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) Essonne
5. Don de l'association Saint-Germain Patrimoine de Saint-Germain-lès-Corbeil
6. Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale
7. Recrutement au titre d'une activité accessoire
8. Ouverture d'un poste d'apprenti aux espaces verts
9. Versement de la prime de fin d'année
10. Mise à jour du tableau des effectifs
11. Avis sur les ouvertures dominicales 2025
12. Redevance d'occupation des sites pour des tournages

Pour chacun des points énumérés ci-dessus qui seront soumis à une délibération, des notices explicatives sont jointes à la présente convocation.

Selon le Code Général des Collectivités Locales, selon l'article L. 121-15-1 du code des communes et, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 approuvé à l'unanimité, **seules les déclarations écrites des Conseillers Municipaux remises en Mairie seront contenues dans le Procès-Verbal.**

La présente convocation, affichée en mairie et publiée sur les supports informatiques de la commune, vous est transmise par voie dématérialisée conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité » ou sera adressée par écrit au conseiller municipal qui en fait la demande écrite à la Direction Générale des Services.

Veuillez croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

*Vice-président en charge de la politique sportive de Grand Paris Sud,
Conseiller départemental, président délégué aux Sports,*

Yann PÉTEL



Affichage mairie et

publication site internet de la ville le 17-09-2024

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil
2 route de Lieusaint - 91250
Département de l'ESSONNE

Tél. : 01 69 89 70 70
Fax : 01 60 75 01 91
Courriel : contact@sglc.fr

<https://www.saint-germain-les-corbeil.org/>